**Pacte National sur l’Éducation et la Formation (PANEF) conclu entre le Gouvernement de la République d’Haïti, les Partis Politiques et les Secteurs Organisés de la Société Civile pour la Période 2010-2030**

**Extrait pertinent**

14. Les programmes d’études et les méthodes pédagogiques seront revisités de façon à développer chez les futurs citoyens des connaissances, des savoir-faire et des valeurs qui font une place particulière à la connaissance de soi, le respect et la protection de l’environnement, la créativité, la valorisation de l’héritage historique et du patrimoine culturel du pays, la capacité de résoudre des problèmes, l’autonomie et la responsabilité, la capacité d’apprendre par soi-même, l’esprit scientifique, le sens civique, la solidarité, l’intégrité. Ces connaissances, savoir-faire et systèmes de valeurs seront intégrés dans des socles minimums de connaissances et de compétences définis pour chaque fin de cycle d’enseignement et des mécanismes seront conçus et mis en place pour les évaluer de façon continue.

N.B. Ce pacte est souvent désigné comme le *Pacte pour la qualité de l’éducation*